

geant qui a maintenant le droit de se proclamer blanc comme neige de l'accusation d'ingratitude dirigée contre lui.

En outre, il y a eu, hier, des réunions électorales dans tous les arrondissements. Ces réunions ont donné les résultats suivants. Dans le quartier Saint-Merri, M. Laine se présente contre M. Henry. Dans le quartier de la Monnaie, M. Bosc se porte contre M. de Lanessan et M. le comte Arthur de Beaugé, légitimiste, également contre M. de Lanessan.

Dans le quartier de Saint-Thomas d'Aquin, le comité républicain a décidé d'appuyer les candidats suivants : M. Georges Charpentier contre M. Bartholin; dans le quartier de l'Ecole militaire, M. Hovelaque, conseiller sortant; dans le quartier de Gros-Caillois, M. Tony Révillon, contre M. Morin, conseiller sortant; dans le quartier des Invalides, le docteur Vérité, en remplacement de feu M. Delpech. Dans ce dernier quartier, les conservateurs portent M. Denis Cochin. Dans le 8e arrondissement, quartier de l'Europe, les républicains portent M. Goucheaux, contre M. Riant, et M. Fortin contre M. Marius Martin. Dans le 9e arrondissement, quartier Rochefort, M. Paul Dubois, conseiller sortant, a vu maintenir sa candidature. Dans le 10e arrondissement, les quatre quartiers fusionnés en un seul comité et dont je vous ai parlé dans mes précédentes lettres, ont choisi pour candidats : le citoyen Hattat, anti-fédéraliste et opposé au programme Sigismond Lacroix; Aristide Martin, conseiller sortant; le citoyen Féaux, anti-opportuniste; le citoyen Paul Lefèvre socialiste et le citoyen Dujarrier.

Dans le 12e arrondissement, quartier de Piepus, M. Boné, conseiller sortant, a été choisi pour candidat. Dans le 13e arrondissement, M. Humbert et M. Maion ont refusé les candidatures qui leur étaient offertes. Dans le 19e arrondissement, les candidats sont jusqu'à présent, M. Guichard, opportuniste et M. Formie, ouvrier. En outre, le citoyen Maucière, qui réclame la candidature de classe et la réforme de la propriété, a été choisi pour candidat par le quartier de la Villette.

Ce soir, et sans doute demain et après-demain, les différents quartiers auront tous désigné leurs candidats. En attendant, le Comité central des combattants de 1871 poursuit tranquillement le cours de son organisation, sous l'impulsion des anciens membres du Comité central, qui dirige l'insurrection de la Commune. Il fait un appel pour organiser les groupes des combattants non seulement à tous les socialistes révolutionnaires qui adhèrent à son manifeste. Et nos gouvernants qui poursuivent impitoyablement les malheureux congréganistes soupçonnés de vouloir se réunir, assistent tranquillement à cette résurrection officielle de la Commune. Il est vrai qu'on peut avoir facilement raison de malheureux religieux désarmés et inoffensifs, tandis qu'il n'en est pas ainsi d'un parti qui avoue hautement sa force et ses moyens d'action.

Sous ce titre : *Imprimerie générale française, le Mot d'Ordre* annonce la formation d'une société qui s'installera sur l'emplacement antérieur occupé par les messageries entre les rues Montmartre et Notre-Dame-des-Victoires pour y imprimer, tirer, plier et distribuer tous les journaux qui s'adresseront à elle. Il n'y aura qu'à lui remettre de la copie au nom de tel ou tel journal et elle se chargera du reste.

Il y a eu peu d'affaires, en réalité, à la Bourse aujourd'hui, mais la fermeté des cours y a été remarquable. La situation s'est, en effet, améliorée de puis vendredi, en ce sens que nos principales sociétés de crédit, par suite de l'abondance des capitaux, emploient leurs disponibilités en reports sur le marché anglais. D'autre part, l'amélioration du change américain autorise à croire que nous sommes pour longtemps à l'abri de nouvelles exportations d'or. Dans ces conditions, le 3/4 a haussé de 10 centimes et fait 84,90. L'amortissable clôture à 87,38, (en hausse de 12 cent.) et le 5/0 est monté de 20 centimes à 119,50. Il est vrai qu'après Bourse, le restombed à 119,46. L'Italien est monté à 88,45. Il s'est fait, du reste, peu d'affaires sur les fonds étrangers et les changements survenus dans les cours des fonds russes et austro-hongrois sont insignifiants. Le Turc est en reprise à 12,55 et la Banque Ottomane vaut 562 fr.

La Bourse sur le 5/0, qui a eu hier après Bourse, a été déterminée par les dernières nouvelles du Palais-Bourbon, c'est-à-dire par la résolution prise à l'unanimité moins une voix, par la commission du budget, de rejeter la rédaction du Sénat relative à l'amendement Brisson. C'est vous dire assez que l'on se reprend à douter du vote de la Chambre et que le Parlement puisse se séparer aujourd'hui.

Ce matin, les cours de l'Hospice Larochefoucauld et des Petits-Ménages ont été expulés de ces établissements.

d'Yèvre; l'ouverture au ministère de l'Intérieur, sur l'exercice 1880, d'un crédit extraordinaire de 74,548 fr. 22.

M. de Gavardie se plaint que des projets d'une importance pareille soient apportés à la fin de la session.

L'observation par l'Etat est la conséquence des mesures prises contre les congrégations religieuses.

M. Foucher de Careil réplique. M. de Gavardie insiste dans ses observations sur les congrégations.

M. de Fallières demande ce que vient faire dans cette discussion le projet de loi présenté les congrégations.

UN RAPPEL A L'ORDRE  
M. de Gavardie dit qu'elle viennent offrir pour remplir les missions que l'Etat remplit d'une manière peu satisfaisante. Il constate l'acharnement du cabinet et principalement d'un ministre, contre les congrégations et il ajoute : « Je comprends qu'au moment des élections, on n'a pas voulu débattre d'un ministre indigne » (Violentes protestations à gauche).

Sur l'invitation de M. le président, M. de Gavardie retire le mot, mais il ajoute : « Je retiens ma pensée ».

M. de Gavardie se rappelle à l'ordre. Le projet est adopté par 179 voix contre 27.

PROJETS DIVERS  
Le Sénat adopte ensuite les projets de loi suivants :

1° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Guingamp à Paimpol.

2° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'incorporation de la réserve d'intérêt général des chemins de fer d'intérêt local de Nantes à Cholet et de Beaupréau à Chalonnes.

3° Projet de loi portant approbation d'un arrangement conclu entre la France et la Norvège, à Paris, le 26 octobre 1880, relatif à l'interchange de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques.

4° Projet de loi portant approbation d'un arrangement conclu entre la France et le Portugal, à Paris, le 26 juillet 1880, concernant le recouvrement, par la poste, des quittances, factures, valeurs commerciales, etc.

5° Projet de loi portant approbation des taxes télégraphiques établies par la convention conclue, le 11 novembre 1880, entre la France et l'Espagne.

6° Projet de loi portant approbation des taxes télégraphiques établies par la convention conclue, le 25 octobre 1880, entre la France et l'Italie.

7° Projet de loi portant approbation de la convention conclue, le 8 décembre 1880, entre la France et l'Espagne, concernant l'échange des lettres avec valeurs déclarées.

8° Projet de loi portant approbation de la convention conclue, le 8 décembre 1880, entre la France et l'Espagne pour l'échange des mandats de poste.

9° Projet de loi ayant pour objet le classement de la place d'Embrun.

10° Projet de loi relatif au déclassement d'une partie des anciennes fortifications de la ville de Dunkerque (Nord).

PROPOSITION PARIS-TESTELIN  
MM. Paris et Testelin déposent une proposition tendant à l'abrogation de certains articles du règlement concernant les votes par le scrutin public. Ils demandent que le Sénat restreigne le nombre des cas où ces scrutins peuvent être demandés et cela pour éviter les pertes de temps.

Ils demandent l'urgence.  
L'urgence est déclarée.

Le Sénat adopte les projets de lois ci-après insérés à son ordre du jour :

1° Projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer d'Orange à Lisle, par Carpentras.

2° Projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Vire à Saint-Lô avec embranchement sur Caen.

3° Projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Forcalquier à Voix.

4° Projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Provins à Eternay.

5° Projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Longwy à Divonne, par ou près Colonges et Gex.

La prochaine séance est fixée à demain à 2 heures.  
La séance est levée à 5 h. 30.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
(Service télégraphique particulier)  
Suite de la séance du 27 décembre 1880  
Présidence de M. GAMBETTA  
INCIDENT E. DE GIRARDIN-LAISANT  
M. Emile de Girardin demande la parole.

M. Emile de Girardin à la parole; il monte à la tribune.

M. Emile de Girardin. — Messieurs, je vous prie, très brief.

Des journaux vous ont appris que les espions de la Prusse en France avaient un chef, et que ce chef c'est votre collègue, le député du 3e arrondissement.

M. Laisant. — Or, le lendemain de ces faits, on en parlait inexactement dans les journaux.

M. Philippoteaux demande la parole. M. Laisant dit ensuite qu'il s'agit de la commission d'enquête sur les faits de cette lettre.

M. de Girardin. — Vous n'avez pas le droit de prononcer cela.

M. Laisant. — Les interruptions passionnées de M. de Girardin, on n'a pas le droit de prononcer cela.

M. Cambetta. — Monsieur Laisant vous n'avez pas le droit de caractériser les interruptions qui sont trop compréhensibles.

M. Laisant. — Les interruptions de M. de Girardin ne m'empêcheront pas de maintenir mon droit.

J'ai usé de mon droit en saisissant la commission de ces faits. Si on a parlé de scandale, qu'on s'en prenne aux présidents des membres de la commission.

M. Laisant. — Pourquoi donner connaissance de documents ?

M. de Girardin. — Oui.

M. Cambetta. — Je fais observer à la Chambre qu'elle ne peut accepter la lecture à la tribune de documents dont elle ne connaît pas la portée. Il n'y a pas de débat possible sur le fond.

M. Laisant. — Si l'on n'a pas à répondre à une sommation personnelle.

M. de Girardin. — Des mesures à prendre pour sauvegarder son honneur, qu'il s'en prenne à ceux qui ont trahi les secrets de la commission d'enquête.

M. Mathé seul serre la main de M. Laisant, qui descend à la tribune au milieu d'un silence glacial.

M. Philippoteaux. — Je dois intervenir dans le débat où l'honneur de la Chambre entière est engagé.

Il dément les appréciations de M. Laisant sur les faits et les actes de la commission d'enquête.

Il fait remarquer que M. Laisant et ses amis parlent toujours de faits à déconcerter, mais qu'ils remettent toujours les preuves à plus tard.

Quant au document dont il questionne, vous comprendrez bien, messieurs, les sentiments que la commission a éprouvés en voyant un député dénoncer ainsi un de ses collègues. (Vifs applaudissements.)

M. Philippoteaux conclut en disant que ce n'était pas à la commission d'insultier contre un de ses collègues, et qu'elle l'a fait sentir à M. Laisant.

Il descend de la tribune au milieu des applaudissements.

M. de Girardin insiste pour qu'on fasse lecture de la lettre.

M. Gambetta. — Je reconnais que M. de Girardin a le droit de réclamer cette lecture: la Chambre a le droit de réclamer cette lecture.

M. de Cassagnac demande que cette lecture de la lettre soit faite, pour que la Chambre soit éclairée sur la nature de l'infamie qui vient d'assailir un de ses collègues.

La lecture de la lettre est ordonnée.

Plusieurs membres et M. de Cassagnac demandent que lecture de la lettre soit faite par un autre membre que M. Laisant.

La Chambre décide que M. Laisant doit lire la lettre de Mme Georges Graux.

Voici la lettre :

« Neuilly, 22 novembre 1880.  
« Monsieur le député,

« Dans l'intérêt de l'affaire que vous allez porter demain à la tribune, je crois devoir vous faire connaître un fait qui se rattache au procès Cissey-Kuilla.

« Au mois d'avril 1879, je rencontrai chez sa belle sœur, Mme de Brimont, qui, pour ses diatribes contre les autres Brimont, se fait appeler de Brimont-Brassac; vous n'ignorez pas que cette dame est séparée de son mari, et qu'elle a été fort connue sous le nom de Mina Sheppard. (Mouvements divers.) Il y a deux ans, elle est venue à Paris, et elle est venue entre elle et son mari, c'est, alors qu'elle vint chez sa belle-sœur et que je la rencontrai.

« Il y avait quinze ans que je refusais d'être en contact avec elle. Il y a deux ans, je ne pus me défendre, par égard pour ma belle-sœur, d'être au moins polie avec elle.

« J'allais publier mon histoire populaire de la République française. Elle le savait, m'offrit d'en parler à M. de Girardin, et vint me voir le lendemain. Elle me demanda avec tant d'instance de venir le soir chez elle prendre une tasse de thé avec M. de Girardin, que j'acceptai. Elle a été très expressive que je n'y retournerais pas d'autres personnes. Elle me le promit, et quand j'arrivai il y avait vingt personnes : deux prêtres, deux officiers prussiens, etc., etc.

« La connaissance se fit avec M. de Girardin, qui me promit de lancer mon livre, et qui vint me voir plusieurs fois en moins de huit jours. J'avoue que tant d'empressement me surprit un peu. Enfin, un jour, Mme de Brimont-Brassac me dit qu'elle avait écrit à M. de Girardin, et me fit les confidences que voici :

C'est difficile à nier; je le tiens de Mme de Brimont elle-même. (Rires.)

« Si ces renseignements peuvent vous aider à confondre les ennemis de notre pays et les traîtres, je vous autorise, monsieur le député, à vous en servir.

« En avril, mai et juin 1879, vous trouverez dans la France des articles de M. de Girardin sur l'occupation probable de nos frontières de l'Est par 100,000 Allemands, et peut-être bien aussi dans le *Millénaire*, publié en secret à ce moment-là 40,000 fr. pour trois mois à M. Portalis. C'est encore par Mme de Brimont que j'ai connu ce détail.

« Agréés, je vous prie, monsieur le député, l'expression de mes sentiments très distingués.

« B. GRAUX »

Pendant cette lecture, des marques de réprobation et des rires s'élevèrent fréquemment sur les bancs de la Chambre.

Des exclamations indignées furent souvent faites. M. Laisant s'arrêta.

« Réservez votre jugement, messieurs ! dit M. Gambetta aux interrupteurs.

M. Laisant présente quelques observations sur cette lettre et dit que la seule lecture de cette lettre en démontre la fausseté, la calomnie et l'absence de tout fondement.

M. Laisant répond aux observations de M. Le Faure.

M. de Cassagnac, déclarant que toute la Chambre est solidaire de l'honneur d'un de ses membres, propose un ordre du jour tendant à la rétractation du document dont M. Laisant vient de donner lecture à la Chambre.

M. Philippoteaux. — La commission d'enquête est saisie de ce fait, et sous une autre forme, donne un ordre du jour de confiance à la commission d'enquête.

M. Talandier repousse l'ordre du jour de confiance et propose un ordre du jour qui, dit-il, les républicains ne doivent pas être défendus par des bonapartistes.

M. Paul Bert, Spuller et Devès proposent un ordre du jour ainsi conçu :

« La commission d'enquête a rétracté la lettre qui lui a été communiquée et lui renouvellerait l'expression de sa confiance par l'ordre du jour.

« Le cordonnier ne peut être nommé par la Chambre sur l'ordre du jour pur et simple d'abord demandé par MM. Cillemeueux et Laisant.

Nombre des votants : 472  
Majorité absolue : 237  
Pour : 393  
Contre : 79

La Chambre des députés n'a pas adopté. La Chambre est appelée à voter sur l'ordre du jour motivé présenté par MM. Spuller, Paul Bert et Devès.

Spuller et Paul Bert ont été nommés cordonniers par la Chambre sur l'ordre du jour pur et simple.

Nombre des votants : 353  
Majorité absolue : 177  
Pour : 293  
Contre : 60

ROUBAIX-TOURCOING  
et le Nord de la France

C'est aujourd'hui qu'ont lieu les élections au Tribunal de commerce de Roubaix.

« Comme nous l'avons dit hier, le candidat à la présidence était M. Edouard Ferrier. M. Edouard Ferrier a été élu par 180 voix sur 187 votants.

M. Achille Defrenne, ancien juge, candidat pour les fonctions de juge, a été élu par 180 voix sur 187 votants.

M. Léon Motte-Descaups et Louis Derville ayant obtenu l'un 186 voix et l'autre 181 voix, la majorité absolue n'étant pas atteinte, il sera procédé à un second tour de scrutin pour la nomination de deux juges-suppléants.

Ce scrutin aura lieu mardi prochain 4 janvier 1881, de 2 à 4 heures de l'après-midi, dans la salle du tribunal de commerce de Roubaix.

A Tourcoing, le scrutin a donné les résultats suivants :

TRIBUNAL DE COMMERCE. — Juge titulaire. Inscrits : 387, votants 130. Elu M. Eugène Jourd'heuil. Juges-suppléants. Inscrits : 387, votants : 130. Elu MM. Pierre Filipo-Van Oost, 119 voix; Dewavrin-Herbaux, 117.

CHAMBRE DE COMMERCE. — Inscrits, 387, votants, 130. Elu MM. Paul Lemaire, 130 voix; Désiré Laurent, 129; Herbaux-Ti-beraux, 125; Eugène Jourdain, 128.

La Mairie nous communique l'avis suivant :

« L'adjoint faisant fonctions de Maire de Roubaix invite les hommes qui sont nés en 1840 et qui font partie de la classe 1860 à se rendre au Secrétariat de la Mairie pour y retirer leurs congés définitifs.

L'émancipateur de Cambrai annonce que S. E. le Cardinal-Archevêque étant indisposé ne recevra pas à l'occasion du nouvel an.

Il y a quelques jours, 9.161 vêtements ont été distribués par les Dames du Comité des Asiles pauvres aux enfants fréquentant les asiles de Blanchemalle, Sainte-Elizabeth, l'Ommelet, Sables, l'Asile des Soeurs des Saints-Anges, de la rue Watt, du Pile, de la rue Pierre-de-Roubais et de la rue de Flandre.

Ces vêtements comprenaient : 924 chemises de garçons, 1.172 chemises de filles, 720 pantalons, 704 robes, 70 paletots, 1.089 tabliers, 1.900 paires de sabots, 877 paires de bas, 1.015 cache-nez.

L'Indépendant, de Saint-Omer, rendant compte d'un concert donné, il y a deux jours, dans cette ville, s'exprime ainsi sur le compte de deux de nos concitoyens :

« La réputation de M. Knorr, directeur de la *Panorama Delatour*, de Roubaix, est faite depuis longtemps comme saxophon. Son jeu est admirable, les applaudissements qu'il recueille partout ne lui ont pas manqué hier.

« M. Desmadril, piston-solo, a un mérite réel d'exécution. Grande facilité du coup de langue et du doigté. Ses variations ont généralement été bien enlevées; mais nous croyons que dans les motifs, l'artiste peut donner plus d'expression à son instrument qu'il n'a pu le faire.

M. Fourcet, médecin aide-major de 2e classe aux hôpitaux militaires de la division d'Oran, est nommé au même emploi à l'hôpital militaire de Lille.

Par suite de l'absence de M. Marion, juge, faisant fonctions de président pour les procès en contrefaçon et usurpation de marques de fabrique entre divers fabricants de Lille, le tribunal a été présidé par M. de la Roche, qui devait être rendu à l'ouverture de l'Audience du 27 ont été remis à une date ultérieure.

On croit qu'ils seront prononcés le mercredi 29.

Un vol assez important a été commis hier, dans un cabaret de la rue Turgot. La victime de ce vol, M. Allard, cordonnier, a déposé une plainte contre une femme qu'il considère comme la voleuse et que M. le commissaire du 1er arrondissement a interrogé aujourd'hui.

Un marchand d'os de la rue du Fresnoy, Amand Boutrier, trouvant son commerce trop peu lucratif, a voulu accroître ses bénéfices en s'appropriant une ballo de déchets de laine pesant 15 kilog et appartenant à Mme Depriens, cabaretière, rue d'Italie.

Par malheur pour le marchand d'os, le vol a été découvert et lui-même a été écroué au dépôt.

La police recherche un cordonnier disparu en emportant plusieurs paires de bottines qu'on lui avait donné à réparer.

Ce cordonnier peu scrupuleux se nomme Edmond Deteu. On croit qu'il s'est réfugié en Belgique.

Un conseiller municipal de Lille, M. Viollet, rendant compte, avant hier, de son mandat à ses électeurs, a demandé que « pour couvrir les frais énormes nécessités par l'instruction publique, un impôt soit établi sur les célibataires. »

On a dit, hier matin, appeler à l'hôpital Saint-Sauveur, de Lille, une brigade de sergents de ville pour faire rentrer dans le devoir une salle de malades qui avaient tenté de se rebeller.

Dans son audience du 24 décembre, le Tribunal correctionnel de Lille a prononcé les condamnations suivantes :

Trois mois de prison à L. Sturm, âgé de 18 ans, pour vol de cuveliers au préjudice de ses voisins.

Huit mois à Maria Neys, de Roubaix, pour vol au préjudice de Zoé Fontaine et Julia Peters, qui lui avait accordé l'hospitalité.

Un à J.-B. Lambert, forgeron, pour vol à deux de ses amis, avec lesquels il logeait dans un estaminet le rue de Julliers.

Un mois à P. Delorme, de Roubaix, pour vol au préjudice de la femme Debeys, sa voisine.

13 mois à J. Jenquin de Roubaix, pour vol au préjudice du sieur Moreau, cabaretier, chez lequel il logeait.

3 mois à F. Colin de Croix pour vol d'une pioche sur un chantier de terrassement.

Le rôle de l'Audience du 27 décembre ne présentait aujourd'hui qu'une seule cause intéressante, et encore a-t-elle été renvoyée à demain. C'est celle d'une accusation de chants obscènes, intentée au sieur Wostyn, de Roubaix, dont nous avons déjà plus d'une fois entretenu nos lecteurs.

Cette affaire a déjà en effet été appelée devant la 2e chambre, où on s'est demandé si le fait imputé à l'inculpé Wostyn n'était pas du domaine de la cour d'assises.

A l'audience de ce jour, le ministère public a conclu à la compétence de la juridiction correctionnelle.

Le Tribunal, pour mieux s'éclairer encore, a remis sa décision à demain.

M. Jules Deridder, boucher à Croix, arrêté le 1er décembre sous l'inculpation de vol, vient d'être mis en liberté à la suite d'une ordonnance de non-lieu.

LES INONDATIONS  
DANS LE NORD  
Les dépêches parvenues dans la matinée constatent l'amélioration générale des eaux. La baisse est très sensible sur tous les points inondés. A vingt-quatre heures, la Lys a décrue de 40 centimètres. A Aire la navigation est reprise. Il est question de la reprendre sur la Haute-Deûle aujourd'hui même.

Cependant la nouvelle journée pluvieuse dans laquelle nous venons d'entrer fait renaitre des inquiétudes.

Dans l'arrondissement de Dunkerque la situation a peu changé, la baisse des eaux se produit d'une façon lente à cause de la quantité considérable et du manque de moyens d'écoulement. C'est toujours la partie qui s'étend de Bergues à la Belgique qui a le plus à souffrir, les populations si cruellement éprouvées sont toujours livrées aux plus grandes inquiétudes, si par malheur de nouvelles pluies survenaient on aurait à déplorer la plus terrible des catastrophes.

L'inondation telle qu'elle existe aujourd'hui ne s'est jamais, de mémoire d'homme, développée dans de telles proportions.

M. le sous-préfet de Dunkerque s'est rendu à Bergues, vendredi dernier, accompagné de M. de Messenmaker, conseiller d'arrondissement et administrateur de la 4e section des Watringues, ces messieurs sont partis en voiture vers Hondschote, mais arrivés à quelques kilomètres de cette ville, force a été de rétrograder, l'eau avait atteint en cet endroit une hauteur telle qu'elle serait rentrée dans leur voiture s'ils avaient tenté de pousser plus en avant.

l'accès de plusieurs communes était devenu impossible et cela même on le dit, n'était pas encore imminent. Il est plus que temps de pourvoir aux moyens de préserver à l'avenir le pays de semblables désastres.

A Condé. — Le bruit court que la nuit dernière deux chevaux attelés à une voiture de démolitions ont été emportés par les eaux.

Le conducteur aurait été sauvé.

DERNIERS NOUVELLES  
Aujourd'hui, mardi 28 décembre, à lieu à Dunkerque une réunion des présidents des sections de Watringues et des ingénieurs du port, du service hydraulique et de la navigation, sous la présidence de M. le préfet du Nord, qui est parti ce matin pour Dunkerque.

— La baisse des eaux continue partout. CONDÉ. — Le 27, la baisse était de 14 centimètres, à Montagne, de 11 cent. Malheureusement, il a plu et neigé la nuit et on craint une nouvelle crue, si ce temps-là continue.

THIVENCHELLES. — On télégraphie de Valenciennes : « On est obligé de faire un fascinage sur la digue gauche de la Hayne, affluent de l'Escaut, en amont de Thivencelles, pour détourner cette levée vers le canal qui y détermine les eaux d'inondation de l'Hogneau et empêcher la rupture. Une recrudescence est à craindre ce matin, 28 décembre, 10 heures. »

De Valenciennes, on télégraphie : « Mardi matin, la crue de l'Escaut est stationnaire pour le lit du fleuve, mais elle a augmenté de 5 centimètres dans la plaine. HALLUIN. — La décroissance des eaux a continué dans la journée du 27. La baisse a été de 2 centimètres.

La Blanchisserie de Mme veuve Leduc-Danset a pu recommencer à travailler.

GRAVELINES. — Depuis le 26, le pont tournant du chemin de fer sur l'Escaut devant la gare est devenu impraticable pour les locomotives. On y refoule les trains de voyageurs et une autre machine y remorque alors les wagons.

EN BELGIQUE  
Voici quelques détails sur les effets de la rupture de la digue de l'Escaut. « De mémoire d'homme, à Weerde aussi bien qu'à Sempst, on n'a vu les eaux atteindre un tel niveau, ni surtout couvrir des étendues de terre aussi considérables. Les eaux débordées venant d'Espeghem, et s'écoulant par le Leybeck, qui longe la dérivation de la Senne, avaient atteint une hauteur telle, en amont du pont dit *Dambroy*, établi sous la chaussée de Weerde à Sempst, que toutes les terres à gauche de ce pont étaient inondées jusque près de la station de Weerde. La poussée de cette immense nappe d'eau a occasionné la rupture de la chaussée sur une largeur de 8 mètres environ; la voûte du pontceau qui devait écouler à cet écoulement se soit soulevée et brisée avec fracas.

A Sempst, cette brusque irruption des eaux a failli occasionner des accidents graves. Diverses fermes, qui jusqu'à ce moment avaient été à l'abri de l'inondation ont été tout d'un coup submergées, et les habitants, surpris pendant leur sommeil, ont eu à peine le temps de se sauver.

Passé le village de Sempst, entra la crue de Malines et le chemin de fer, se trouve un groupe de quelques maisons à droite de la dérivation. Dans l'une d'elles demeure une femme d'une cinquantaine d'années, malade et impotente, et ses trois enfants également malades; dans les autres demeurent des familles de cultivateurs.

« La crue des eaux a été et subite qu'il n'y a pas eu moyen, au milieu de la nuit, d'essayer un sauvetage périlleux; il a fallu attendre jusqu'à demain.

« Des hommes dévoués ont organisé le sauvetage au péril de leur propre vie et sont parvenus à conduire les malheureux en lieu sûr.

On a vu passer sous le pont de Hoy plusieurs cadavres entraînés par les flots. On dit qu'un malheureux père de famille du côté d'Andenelle a péri avec un enfant dans les bras en voulant descendre une échelle pour se sauver. Il a été enlevé par Bas-Oha tena encore son enfant dans les bras. Un de ces noyés a dû être entraîné vers l'Ecole de Natiou, près de la propriété Godin, dont le château est complètement inondé.

A TERMONDE toutes les maisons ont été inondées; les maisons ont dû être évacuées, et la voie ferrée de Termonde à Grimbergen est interrompue.

A COMINES tout était inondé le 25 décembre